

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 2 décembre 2021 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. Hervé DESTHIEUX, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme Lauriane HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir de M. NOTIN), M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel (pouvoir de M. DEROCHE), Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h44), Mme MOUCHETTE Sabrina (pouvoir de M. VIVIEN-MAGNIEN), M. Sébastien MOYNE, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu,

Excusés : M. DEROCHE Christophe (pouvoir à M. LUX), M. NOTIN Guillaume (pouvoir à Mme JOURDAN), M. Johan VIVIEN-MAGNIEN (pouvoir à Mme MOUCHETTE),

Mme Laure FANGET est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Matériel de projection de la salle du conseil

M. le Maire expose la proposition de la société MATHON pour une solution de projection en salle du conseil pour un montant de 4450€HT, soit 5340€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :
- DONNE MANDAT au Maire pour signer le devis de matériel de la société MATHON pour un montant de 5340€TTC.

Décision modificative n°3

M. le Maire expose le besoin d'augmenter certains crédits afin de pouvoir payer quelques dépenses :

- 48€ au compte 6718 afin de pouvoir finir de rembourser les tickets de garderie,
- 800€ au compte 2152 pour les plaques de numéro de rue dans le cadre de la numérotation des voies
- 1100€ au compte 2158 pour le parc à vélo et les racks à trottinette
- 2240€ au compte 2188 pour le matériel de projection prévu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE la décision modificative n° 3 sur le budget communal 2021 comme suit :

C/022 – Dépenses imprévues fonctionnement	-48€
C/6718 – Autres charges exceptionnelles	+48€
C/020 – Dépenses imprévues investissement	- 4140€
C/2152 – Installations de voirie	+800€
C/2158 – Autres matériels et outillages	+1100€
C/2188 – Autres immobilisations corporelles	-2240€

Arrivée de Philippe MOLLARD.

Nommage des voies

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

M. ROLLET présente les propositions de la commission de nommage des voies.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

M. ROLLET présente les propositions de la commission de nommage des voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués aux voies communales suivantes,

- o VC3
- o VC6
- o VC101
- o VC106
- o RD75

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

- o VC3 : chemin du château d'Amareins
- o VC6 : chemin des bleuets
- o VC101 : chemin du vieux château, impasse du vieux château
- o VC106 : chemin de champ Ballet
- o RD75 : route de Villeneuve (dir. Villeneuve), route de Chaneins (dir.Chaneins).

Le conseil adopte les dispositions précédentes à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, et jusqu'au 29/11/21, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 24 687.39€.

Rapport des commissions.

- Scolaire et Jeunesse.

Mme MOUCHETTE Sabrina :

Scolaire : le projet de nom donné à l'école sera porté par la classe des CM2. Les noms seront soumis au conseil. Pour le personnel, un de nos agents devrait revenir, mais un autre sera absent à partir de mi-janvier. Une stagiaire est accueillie à l'école en ce moment et une seconde en janvier. Le parc à vélo pourrait être peint courant de l'année prochaine à l'occasion d'un projet mairie/école. Un voyage devrait être envisagé pour quelques jours mais le financement pose problème pour le moment et la directrice demande si la mairie peut y participer, mais pour le moment, nous n'avons pas de chiffrage.

Jeunesse : le sapin va être décoré ce samedi. Un conseil municipal jeune est en projet. Une galette sera proposée le 8 janvier 2022. Une association pourrait être créée avec les jeunes, mais peut-être par un rapprochement avec le Comité des fêtes.

- Voirie et chemins.

M. LUCENET Thierry : le projet d'aménagement du centre village est en cours d'étude par la commission, mais n'est pas encore présentable au conseil. Ce sera pour janvier avec un chiffrage. La société LABROSSE a fait le troisième passage récemment pour les bords de route. Pour le recrutement de l'agent technique, sur 7 candidats, nous avons pu en rencontrer 4 et le choix est en cours pour un démarrage souhaité début janvier si possible.

- **Urbanisme et cimetière**

M. ROLLET Mathieu : Urbanisme, sur un an glissé, 118 dossiers traités, pour l'année 2021, 103 dossiers, 36 CU dont 4 CUB, 3 PC, 64 DP. Des conformités sont en cours, dont une non conforme, qui est en cours de régularisation.

PLU : les devis ont été reçus de 40 000 à 60 000€ TTC.

Cimetière : les documents sont livrés vendredi 3 décembre à 17h.

La division de la rue de la mairie a été faite par le géomètre.

L'impasse des Thuilliers revient à l'ordre du jour par une vente en cours pour laquelle la mairie doit se prononcer sur une éventuelle intention d'aliéner. Un promoteur souhaite faire un projet, mais le PLU limite le nombre de construction selon la largeur de l'accès. L'accès actuel ne permet que deux constructions supplémentaires. M. le Maire ne souhaite pas préempter.

Le diocèse vend un petit logement avec son jardin derrière l'église. Ce terrain pourrait permettre un aménagement dans le cadre de l'aménagement de voirie, des places de parking, et ou un jardin partagé.

SIEA : le rond-point du pêcheur sera déconnecté le 13 ou 14 janvier prochain.

- **Communication fleurissement**

Mme CHAUVOT Stéphanie : la pose des illuminations est en cours, le sapin est arrivé lundi. La décoration de la mairie est également faite. Le bulletin municipal est presque prêt, il manque encore un ou deux articles pour le compléter.

- **Bâtiments.**

Les machines distributrices de pain et de produits frais sont en place et fonctionnent. Cet emplacement convient et est bien moins cher que celui envisagé au départ.

Salle polyvalente : une rénovation complète avec l'ajout d'un bar coûterait environ 82000€ à mettre en rapport avec le peu de frais engagés depuis 20 ans pour son entretien, la commission va en discuter avant de soumettre le projet au conseil.

Ecole, cantine : demande éclairages LED.

Mairie : la peinture des volets est en cours, il reste le lave-main à poser dans la salle du conseil.

Buvette : nous avons demandé un remplacement d'éclairage pour un équipement plus résistant.

Questions diverses.

- M. le Maire signale qu'il entamera des négociations sur le télétravail à l'occasion des entretiens annuels pour les personnels pouvant être concernés (secrétariat), selon l'obligation réglementaire.
- L'auberge : nous avons demandé des éléments afin de pouvoir juger de son offre.
- La situation sanitaire va peut-être nous obliger à annuler certaines manifestations : vœux, locations salle des fêtes, etc... Nous attendons des consignes préfectorales.
- CCAS, les colis seront distribués à partir du 18 décembre, mais peut-être sans moment convivial.
- La commune de Thoissey propose un modèle de convention pour la commande groupée de DECI. Il conviendra de prendre une délibération afin d'autoriser le Maire à signer cette convention.
- Sou des écoles : marché de Noël à partir de 18h, avec marche aux lampions et vente des objets fabriqués par les enfants.
- Sébastien MOYNE : l'entreprise qui a réparé le muret a laissé des panneaux, qu'il faudrait qu'elle récupère.
- Marie JOUBERT signale que l'éclairage public ne fonctionne pas en même temps que le reste sur la rue des vignes. A signaler au SIEA.
- Nathalie MARCHE : suite à une réunion de la commission sport de la CCVSC : la piste d'athlétisme avance. L'Embarcadère (AJC de Thoissey) a fait un compte-rendu, et ils font beaucoup de choses pour les personnes isolées. Le conseiller numérique est en place et peut se déplacer sur les communes.
- La coiffeuse sur la place de l'église a commencé son activité le 22 novembre et revient lundi 6 décembre.
- M. le Maire signale une tentative de cambriolage chez lui.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 13/01/2022 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

Le maire
J.M. LUX



La secrétaire
L. FANGET

